

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 13 mars 2019

Présidence	M. D. Nicole
Présents	Mmes C. Chiriatti, I. Martinez, C. Rion Santoru MM. C. Brülhart, J. Grand, E. Fillet, T. Hunziker, C. Keimer, V. Läderach, D. Perizzolo, M. Zwahlen
Excusés	Mmes C. Di Stasi, A. Potenza, MM. L. Luisoni, F. Sandoz, E. Schmelzer, G. Garnier (adjoint)

MM. G. Marti, Maire et N. Nussbaum, Adjoints, M. P. ARTER, secrétaire général et Mme P. BENNICI, secrétaire générale adjointe assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2018
 2. Communications du Bureau
 3. Communications du Maire
 4. Communications des Présidents de Commissions
 5. Décision de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
 6. Schéma directeur du réseau du rail – Vote d'une résolution
 7. Parcelles 1884 et 1885 – Vote d'une délibération
 8. Propositions individuelles et questions
-

M. NICOLE, Président, ouvre la séance à 20h35. Il annonce les excusés et souhaite la bienvenue au public.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2018

- Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2018 est approuvé par 10 oui et 1 abstention.

2. Communications du Bureau

LE PRÉSIDENT annonce que la séance de réserve du Conseil municipal, fixée au 5 juin 2019, sera probablement repoussée à fin juin, afin de permettre le vote de la délibération concernant l'image directrice de la zone villa à la route de Presinge.

3. Communications du Maire

M. LE MAIRE informe :

- Image directrice zone villa, route de Presinge

Un crédit d'études a été voté à l'automne 2018. Deux séances ont eu lieu depuis, avec l'ensemble des propriétaires du périmètre de la route de Presinge ; deux autres sont encore prévues.

La première séance visait à expliquer la problématique liée au zonage, qui permet de construire des immeubles villageois, même si Pimplinge n'a pas la volonté de développer ce périmètre. La commune n'a cependant pas la possibilité de s'y opposer et souhaite éviter des développements inesthétiques, qui ne tiennent pas compte des besoins publics, notamment en matière de mobilité douce. Il s'agissait donc de sensibiliser les propriétaires à ces problématiques. La deuxième séance a eu lieu la semaine passée. Les gens semblent s'être approprié la question et en discutent notamment avec leurs voisins ; la démarche est donc très positive.

Il rappelle que l'origine de la démarche vient d'une demande d'autorisation de construire pour des villas sur un terrain où il y a déjà une maison, ce qui impliquerait donc une densité plus importante ne tenant pas compte de problématiques publiques. Le canton a bloqué la procédure de demande de permis de construire en attendant que l'image directrice soit validée par le Conseil municipal.

En tenant compte du calendrier des différentes séances et du fait que la commission d'aménagement devra se réunir pour étudier et préavisier l'image directrice, l'idée serait de prévoir un Conseil municipal le 19 ou le 26 juin. L'essentiel est que l'image directrice soit votée avant le 30 juin. Il s'agit d'une proposition que le bureau du Conseil municipal doit trancher.

LE PRÉSIDENT demande si, avant cette date, il y aura une commission des travaux, ce que M. ARTER confirme.

- Local voirie provisoire

La Mairie peut confirmer la disponibilité d'une partie du hangar de Revenu-Lombard, qui va être loué par la commune afin de permettre le déménagement de la voirie d'ici la fin de l'année 2019. Le chantier du IEPA derrière la poste pourra alors démarrer.

- Léman Express

Depuis plus d'une année, la commune de Puplinge est intervenue à plusieurs reprises auprès des TPG et de l'État de Genève pour qu'une liaison directe sur la gare d'Annemasse soit prévue pour relier le village au Léman Express.

A l'approche de la mise en activité du Léman Express, nous recevons des informations confirmant que notre demande fait son chemin, mais trop lentement à nos yeux.

Dès lors, malgré notre insistance, le Léman Express entrera en activité le 15 décembre 2019 sans cette ligne de rabattement de Puplinge à Annemasse.

Nous allons continuer notre pression pour que cette liaison vers la gare d'Annemasse suive le plus rapidement possible.

N. NUSSBAUM, adjoint, informe :

- Financement caisse de retraite GIAP

Lors de la fondation du GIAP, en 1994, les employés de terrain du GIAP ont fait le choix de rester membres de ce qui était encore la CIA (les employés administratifs ont, quant à eux, été affiliés à la CAP).

Pour créer la CPEG, le 1^{er} janvier 2014, par la fusion de la CIA et de la CEH, les employeurs avaient dû injecter les fonds nécessaires à une recapitalisation destinée à assurer la viabilité financière de cette nouvelle caisse. En 2013, le GIAP a apporté un montant de CHF 5'149'097.-, dont CHF 2'149'097.- par la fortune du Groupement et CHF 3 millions par le Fonds intercommunal.

Aujourd'hui, la CPEG peine à remplir ses obligations fixées par le droit fédéral. Une recapitalisation par les employeurs s'impose. Plusieurs projets sont examinés actuellement par les députés car les mesures d'assainissement devront entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier 2020. Le Conseil d'État a déposé, le 14 novembre dernier, un nouveau projet de loi, voté par le Grand Conseil mais attaqué par des référendums.

L'ACG a donc envisagé toutes les possibilités futures, y compris celle d'une sortie de la CPEG. Le problème actuel est que nous ne connaissons pas avant des mois la tournure que prendra la réforme de la Caisse et les conditions de la recapitalisation à la charge du Groupement. Selon les différentes hypothèses de calcul, le montant de la recapitalisation est estimé entre CHF 24 et 41 millions.

En collaboration avec la fiduciaire de l'ACG et le Service de surveillance des communes (SSCO) une solution favorable pour nos finances communales a pu être trouvée. Grâce à l'introduction en 2018 de MCH2, chaque commune membre a pu

inscrire au bilan d'entrée 2018, dans les valeurs de retraitement d'actifs, son engagement en faveur du GIAP relatif à la prévoyance professionnelle. Une valeur totale de 27,8 millions a été retenue pour l'ensemble de commune, ce qui représente CHF 153'083.- pour la commune de Puplinge.

- Comptes 2018

Dans le courant de la journée, les réviseurs ont libéré la salle du Conseil qu'ils occupaient depuis lundi.

Ils ont constaté que la comptabilité était bien tenue et en ont félicité notre responsable financier. Lors de leur passage pour la révision intermédiaire en décembre 2018, nous les avons informés de l'augmentation du centime acceptée dans le cadre du budget 2019 en lien avec l'annonce de l'État de Genève concernant des recettes fiscales bien plus faibles. Ils s'attendaient donc, comme nous à découvrir un exercice 2018 déficitaire ou limite équilibré. La réalité est tout autre ! Les rentrées fiscales concernant les personnes physiques sont bien en baisse et correspondent aux indications transmises par l'État de Genève, par contre, l'impôt à la source a bondit de près de 47% par rapport à 2017 et de 95% par rapport à 2016, qui a servi de base lors de l'élaboration du budget. Dans le même temps, la péréquation financière a aussi évolué en notre faveur. Ces deux éléments compensent les diminutions de recettes fiscales et, couplés aux économies réalisées tout au long de l'année permettent de présenter un résultat 2018 bénéficiaire. Dès lors, nous avons pu allouer un montant supplémentaire de 7'100.- à la solidarité internationale et effectuer les amortissements complémentaires votés par le Conseil municipal.

- Naturalisations 2018

Dans le cadre des prérogatives déléguées à l'Exécutif par le Conseil municipal, nous avons préavisés favorablement, en 2018, 8 demandes de naturalisations.

Dans le même temps, 5 naturalisations facilitées ont été accordées par la Confédération.

M. LE MAIRE fait part d'une dernière communication :

- Secrétaire général

Lorsque M. LE MAIRE a commencé son activité comme adjoint à la Mairie en 1999, soit il y a 20 ans, la commune avait environ 2050 habitants. Beaucoup de choses ont changé depuis : des habitants supplémentaires, des normes toujours plus compliquées à assumer, la création d'une Fondation pour le logement et pour la petite enfance. Les outils de travail ont également beaucoup évolué, ainsi que les locaux.

M. LE MAIRE indique que ces évolutions sont notamment dues au chef d'orchestre de la commune, M. ARTER. Il y a quelques jours, le secrétaire général a fêté ses 20 ans en tant qu'employé au sein de la commune.

M. LE MAIRE le remercie pour tout ce qu'il fait pour Puplinge.

M. ARTER est applaudi par l'assemblée.

4. Communications des Présidents de commissions

- Commission Voirie – Feu - Environnement

M. ZWAHLEN n'a pas de communication.

- Commission Aménagement – Mobilité - Cimetière

M. NICOLE informe qu'une séance a eu lieu le 28 février 2019. Lors de cette séance, les commissaires ont :

- Modifié les fiches sectorielles du Plan directeur communal,
- Validé le projet de résolution du Schéma directeur du réseau sur rail qui sera soumis au point 6
- Discuté de la suite à donner concernant les terrains de football.

- Commission Animation

Mme CHIRIATTI informe que le Marché des 4 saisons se tiendra le 22 mars de 16h. à 20h.

- Commission Finances - Naturalisations

M. HUNZIKER indique que la dernière séance s'est tenue fin février. La cession des terrains à la Fondation du logement sera discutée au point 7 de l'ordre du jour.

La prochaine séance est prévue le 9 avril.

- Commission Social -Jeunesse - Aînés

M. BRÜLHART n'a pas de communication.

- Commission Solidarité Internationale

M. FILLET informe que la commission s'est réunie le 26 février. Elle a examiné 7

dossiers et préavisé favorablement un montant pour trois projets.

L'Association TUPCHE, pour un montant de frs 1'750.--, au Népal, dans le secteur de la santé pour l'installation d'un dispensaire, fourniture d'équipement, de médicaments et d'un soutien au salaire médecins/infirmières.

L'Association UAT – Suisse, pour un montant de frs 5'000.-- au Togo, dans le secteur de l'éducation pour la construction de 3 classes et latrines pour école à Kpalimé.

L'Association Palmier, pour un montant de frs 4'500.--, au Bénin, dans le secteur de la formation professionnelle pour la formation des apprentis vulcanisateurs (réparateurs de roues, pneus, etc...), le financement d'installation, équipements et outillage.

La prochaine séance est fixée au 10 avril à 19h30.

M. NUSSBAUM propose que les CHF 7100.- supplémentaires inscrits à la charge de l'exercice 2018 soient alloués aux subventions déjà validées par la commission.

5. Décision de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC

Aucune.

6. Schéma directeur du réseau du rail – Vote d'une résolution

LE PRÉSIDENT indique que le Conseil municipal est sollicité par le Département des Infrastructures pour donner son avis sur le Schéma directeur du réseau du rail dans le cadre de la mise à jour de la Loi sur le réseau des transports publics. Il passe la parole à M. LE MAIRE.

M. LE MAIRE explique les éléments suivants :

- Le canton demande pour la première fois aux communes de prendre position sur une modification de la Loi sur le réseau de transports publics, qui comprend un plan avec les infrastructures ferroviaires (trains et tram). Les communes ont été un peu surprises de la procédure, car elles ne sont pas habituellement consultées. Il est prévu qu'elles se prononcent sous la forme d'une résolution du Conseil municipal. Du moment où la question est posée à la commune, l'exécutif estime qu'il vaut la peine de s'exprimer à ce sujet.
- La commune de Pimplinge n'est heureusement pas concernée directement par la construction d'une voie de tram ou d'une voie de train au travers de la commune. La résolution n'implique donc pas de travaux à charge de la commune, seulement de se prononcer sur les développements prévus.

- Le projet de résolution discuté en commission prévoit d'émettre des réserves au projet cantonal, en demandant que certains éléments soient mis en priorité pour améliorer le fonctionnement des transports collectifs cantonaux, voire régionaux. A défaut, les problématiques de mobilité actuelles ne vont que perdurer. La résolution met en avant les éléments suivants :
 - o Désenclavement du tram : actuellement, au moindre incident, tout le système se bloque entre Bel-Air et Moillesulaz. Ce point vise à demander la création en priorité d'une liaison depuis Rive en direction de Plainpalais et respectivement depuis Rive jusqu'à la Gare Cornavin par le Pont du Mont-Blanc.
 - o Voies de tram au niveau de la gare Cornavin : ces voies ont été conçues il y a une vingtaine d'années lorsqu'il n'y avait qu'un tram qui partait de la rive gauche et faisait demi-tour autour de l'Église Notre Dame. Le nœud de Cornavin doit aujourd'hui être amélioré.
 - o Tram et développement des Communaux d'Ambilly et de la Pallanterie : il s'agit de conditionner tout développement de ces deux projets au développement d'une voie de tram. La mention des Communaux d'Ambilly a été supprimée en commission.
 - o Investissement cantonal sur les voiries : il s'agit de demander au canton la prise en charge à 50% des investissements nécessaires aux améliorations des transports collectifs sur les voiries communales. C'est une proposition issue du Conseil d'État, mais qui doit encore être votée. Chaque fois que le canton veut construire un tram ou prévoit une nouvelle ligne de bus, toutes les transformations des voiries communales sont à charge des communes.
A titre d'exemple, la mise en place de l'Axe Frontenex représente environ CHF 40 millions, alors que les communes qui paient ne sont pas concernées par les développements qui justifient cet axe, qui sont les Communaux d'Ambilly.
 - o Transports publics en site propre : ce point est essentiel pour permettre aux transports collectifs d'avancer.
 - o Raquette ferroviaire : le schéma directeur prévoit une liaison ferroviaire qui rejoint la ligne en direction de Bellegarde au niveau de la Zimeysa, permettant la mise en place de liaisons ferroviaires entre Annemasse et l'aéroport. L'idée est que ce projet soit également prolongé en direction de l'ancienne voie de chemin de fer dans le Pays de Gex, ce qui ne figure malheureusement pas sur le schéma à l'heure actuelle.
 - o Tunnel de Châtelaine : le CEVA rejoindra Cornavin en passant par le Pont de la Jonction puis sous Saint-Jean. Le tunnel de Châtelaine permettrait de faire des liaisons directes depuis la rive gauche pour

COMMUNE DE



aller sur la Zimeysa. Il s'agit d'un tunnel existant, qui doit être adapté en matière de sécurité pour pouvoir faire passer des trains voyageurs.

M. NUSSBAUM fait part des deux remarques suivantes :

- Concernant le désenclavement du tram 12, la résolution n'est pas claire sur le lieu de départ de la liaison Plainpalais-Acacias et Gare Cornavin. Il faudrait peut-être préciser ajouter la mention « depuis Rive ».
- A la lecture de la résolution, il propose de demander au canton tout mettre en œuvre pour favoriser la réhabilitation de la ligne du Tonkin, qui est le chaînon manquant entre Évian et la frontière suisse à St-Gingolph. Celle-ci permettrait des liaisons ferroviaires depuis la rive gauche du canton vers le Valais et déchargerait ainsi le tronçon sur Lausanne. Il s'agit d'un chaînon manquant au Léman Express, qui ferait alors tout le tour du Léman.

M. LE MAIRE ajoute que cela permettrait aux habitants de la commune qui veulent aller en Valais de prendre le train à Annemasse et d'arriver en Valais une heure plus tard, sans faire tout le tour du canton et avoir des trains bondés entre Genève et Lausanne.

LE PRÉSIDENT fait voter l'amendement suivant :

- « Mettre en œuvre la réhabilitation de la ligne du Tonkin pour une liaison entre Valais et Genève »
- ***L'amendement proposé par M. NUSSBAUM est accepté à l'unanimité.***

LE PRÉSIDENT passe au vote :

Résolution relative à la mise à jour du schéma directeur du réseau du rail

Vu les courriers du Département des Infrastructures (DI) des 3 et 25 janvier 2019
vu le projet de mise à jour de la loi sur le réseau des transports publics (LRTP, rsGE H 1 50)

vu le rapport de la commission Aménagement-Travaux-Mobilité-Cimetière, du 28 février 2019,

conformément à l'article 4, al. 4, de la LRTP,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par 11 oui, soit à l'unanimité

De préviser favorablement le projet de mise à jour du schéma directeur du réseau du rail, version 7, avec les réserves suivantes :

- Le désenclavement du tram, qui passe par les seules rues basses (avec tous les problèmes en cas d'incident), doit être priorisé en créant une liaison de Rive vers Plainpalais (et Acacias) et une liaison de Rive par le pont du Mont-Blanc jusqu'à la gare Cornavin ;
- Le nœud de voies de tram de Cornavin doit être amélioré en tenant compte de ce qui précède ;
- La réalisation d'une liaison de Tram pour tout développement de la Pallanterie ;
- Pour favoriser le développement de lignes de tram, BHNS et de transports publics, le canton devrait prendre en charge l'investissement sur toutes les voiries communales ceci dans le sens du projet de loi déposé récemment ;
- Les trams, BHNS et bus doivent être, en grande partie, en site propre et disposer de feux préférentiels pour améliorer leur vitesse commerciale et réduire l'impact du trafic en cas d'incident.
- La « raquette » ferroviaire Cornavin-Nations-Aéroport-Meyrin-Zimeysa (prévue) doit être priorisée et prolongée sur Saint-Genis permettant aux français de revitaliser la voie SNCF du pays de Gex et d'offrir une réelle alternative de mobilité aux nombreux frontaliers ;
- En attendant la « raquette », le tunnel de Châtelaine devrait être adapté pour permettre la circulation aux heures de pointe d'une ligne du Léman Express reliant la rive gauche à la Zimeysa, la journée la circulation des trains marchandises serait maintenue.
- La réhabilitation de la ligne du Tonkin doit être mise en œuvre pour améliorer la liaison entre Genève et le Valais

7. Parcelles 1884 et 1885 – Vote d'une délibération

LE PRÉSIDENT informe que le projet est enrichi d'une troisième parcelle suite aux discussions menées avec le Conseil de fondation de la Commune de Puplinge pour le logement. Le Conseil municipal est appelé à se prononcer ce soir sur le transfert de trois parcelles communales à la Fondation de la Commune de Puplinge pour le logement afin de lui permettre de réaliser un IEPA et des infrastructures publiques à la place des hangars de la rue de Frémis. Il passe la parole à M. HUNZIKER, président de la Commission Finances, logement, naturalisation.

M. HUNZIKER rappelle que le projet du IEPA a été évoqué plusieurs fois au sein du Conseil municipal ; la question était de savoir qui allait le réaliser et de quelle manière. Il expose les éléments suivants :

- La commune a acquis en 2015 les deux parcelles situées derrière la poste, avec les hangars qu'occupe notamment la voirie. De nouveaux locaux

ayant été trouvés, la voirie va pouvoir être déplacée. Une fois les hangars vides, rien n'empêchera de les raser pour profiter de cette parcelle.

- La parcelle du verger (1784) a été ajoutée au texte de la délibération. Lorsque ce dossier a été discuté avec la Fondation du logement, cette dernière trouvait intéressant de l'intégrer, car elle lui permet de bénéficier des droits à bâtir. Cela permettrait de construire un peu plus en tenant compte de ce périmètre et de cette surface. Une convention sera établie avec la Fondation et les Puplingeois pourront continuer à utiliser le terrain du verger. Celui-ci resterait libre de construction et permettrait de faire le lien avec le quartier des Hutins.
- Il est d'autre part prévu que la Fondation pilote le chantier, ce qui a l'avantage de libérer la Mairie et ses employés du suivi des travaux. Par le biais d'une commission de travail et un bureau d'architectes conseils (Analyse et développements immobiliers Sàrl), la Fondation assurera le suivi des parcelles.
- La transmission des parcelles représente une valeur comptable de CHF 5'091'358.75, au 31 décembre 2018 dans les comptes de la commune. La commission des finances a préavisé ce transfert favorablement. Il permet aussi à la Fondation de constituer des fonds propres, ce qui facilitera le démarchage de banques pour le crédit de construction du projet.
- Ce transfert de parcelles n'est que le début du projet. Le Conseil sera amené à revoir le projet. La Fondation donnera certainement des nouvelles régulières de l'avancement des travaux. Il y aura également certains éléments à revoir, et notamment la convention entre la commune et la Fondation pour l'exploitation du parking, l'utilisation de la parcelle du verger et finalement une convention pour les locaux qui seront créés au rez-de-chaussée.

Concernant la servitude sur la parcelle du verger, M. LÄDERACH indique que cela signifie pour lui qu'il y aura un droit de passage. Or, dans le cadre du réaménagement de la rue de Graman, il lui semble qu'il a été décidé de conserver le muret, qui fait partie du patrimoine, deux éléments qui lui semblent incompatibles.

M. LE MAIRE confirme qu'une ouverture est prévue dans le cadre du projet de la rue de Graman, mais elle passera par le portail qui est sur la parcelle du voisin (1783) ; il y a donc une servitude qui grève cette parcelle. Les servitudes dont M. HUNZIKER a parlé seraient faites entre la Fondation pour le logement, qui sera propriétaire des terrains, et la commune, pour garantir un droit d'accès public au verger. Pour l'instant, il n'est pas possible d'instrumenter cette servitude, ni de faire figurer un engagement dans la délibération, car pour le registre foncier il faut passer par un acte notarié, qui nécessite un plan concret établi par un géomètre.

M. LE MAIRE montre ensuite le passage envisagé au travers du verger, qui vise à faire le lien entre le quartier des Hutins et la rue de Graman. Il précise encore les éléments suivants :

- L'immeuble où est situé la Poste appartient déjà à la Fondation pour le logement, qui maîtriserait donc l'ensemble du périmètre.
- La cession des parcelles à la Fondation a pour but de construire un immeuble avec une quarantaine de logements de type IEPA (Immeuble à encadrement pour personnes âgées). Au rez-de-chaussée il y aura une série de locaux en lien avec cette exploitation (pour des repas ou des activités), mais qui pourront également servir aux habitants de la commune lorsqu'ils ne seront pas utilisés par l'IEPA.
- Un parking souterrain est également prévu, dont une partie des places seront publiques et payantes. Le PDCom prévoit qu'à terme la commune enterre ses parkings, surtout pour les besoins de longue durée.
- Plusieurs variantes ont été étudiées pour la réalisation de cet IEPA (droits de superficie pour une Fondation de droit public ou des tiers, etc.), mais la cession à la Fondation pour le logement, qui dépend entièrement de la commune, paraissait être la plus judicieuse.
- Les droits à bâtir du verger permettent surtout de donner de la valeur au terrain afin que la Fondation puisse obtenir plus facilement un crédit de construction ou un crédit hypothécaire. Cette parcelle ne sera pas construite et le Conseil municipal aura à se prononcer sur les servitudes et les conventions.
- Le crédit de CHF 260'000.- voté en 2014 ne sera plus utilisé, car tout le reste de la démarche sera assumé par la Fondation pour le logement. Une cinquantaine de milliers de francs ont été dépensés sur ce crédit d'étude, qui sera clos à l'occasion d'une prochaine séance du Conseil municipal.

M. NUSSBAUM informe qu'un immeuble va être construit sur la parcelle 1783. Il s'agit du dernier immeuble faisant partie du PLQ des Hutins. La moitié de ces appartements sera déjà consacré à du logement de type IEPA.

M. LE MAIRE rappelle également que le canton paie la gestion sociale administrative des IEPA, mais uniquement s'il y a une cinquantaine de logements qui sont concernés. C'est la raison pour laquelle la dizaine de logements supplémentaires réalisés par le voisin sont intéressants, car ils bénéficieraient alors de la même structure administrative et de prise en charge cantonale. Il ajoute que la partie garage en lien avec l'immeuble de la Poste sera démolie, car elle bloque toute l'accessibilité à partir de la rue de Frémis. D'autre part, la voirie n'utilise pas tout le grand hangar, il y a deux autres locataires dont les baux ont été résiliés au 31 décembre 2019. Finalement, si le Conseil municipal accepte la cession, le transfert de propriété n'aura pas lieu avant deux mois en raison du délai référendaire. Il

faudra voir avec la Fondation pour le logement quelle serait la période la plus propice au transfert.

M. PERIZZOLO indique qu'en commission aménagement, il a également été question du chauffage de l'immeuble de la poste, qui fonctionne avec des radiateurs électriques. Il demande si cela sera discuté dans le cadre du projet.

M. LE MAIRE répond que cette question a été prise en compte dans le Plan directeur des énergies, qui est une annexe du PDCOM. Des sondages ont d'ailleurs été fait l'été passé dans ce cadre et il s'avère qu'il s'agit d'une zone très propice pour la géothermie. Il pourrait donc y avoir des sondes géothermiques souterraines sur cette parcelle, qui n'en compromettront pas l'aspect végétal. C'est un net avantage pour l'immeuble adjacent et la mise à jour énergétique de l'immeuble de la poste.

M. HUNZIKER explique également que l'idée est de faire une convention entre la commune et la Fondation pour le logement prévoyant que cette dernière rémunère la commune pour son don.

L'idée n'est pas de saigner la Fondation, qui se porte bien et a fait plus de CHF 800'000.- de bénéfiques ; il faut lui laisser un peu d'argent pour fonctionner correctement. Mais une rétribution est envisageable comme celle qui a été mise en place suite au prêt de 2 millions que la commune a fait à la Fondation, rétribué à 1%.

M. FILLET demande confirmation que le propriétaire de la parcelle 1783 est d'accord d'avoir une servitude sur son fonds.

M. LE MAIRE répond que la servitude est une exigence qui a été posée par la commune lorsque le propriétaire a demandé une autorisation de construire. Cela avait été discuté avec lui en amont et n'était donc pas une surprise.

M. LE MAIRE poursuit en expliquant que la commune avait anticipé le fait qu'il serait compliqué de faire une liaison avec la rue de Graman en raison du mur et du fait qu'il s'agisse d'un périmètre situé en zone 4B protégée. Par ailleurs, ce propriétaire construira également un parking souterrain qui sera raccordé à celui réalisé dans le cadre du quartier des Hutins. Il en ira de même pour le parking situé sous l'IEPA. Toutes les servitudes ont déjà été constituées ; il s'agissait de l'une des conditions posées par la commune lors de la signature des promesses d'achat des parcelles où il y a le hangar, il y a 8 ou 10 ans.

M. NUSSBAUM confirme que la commune est en discussion avec les voisins depuis de nombreuses années. Elle a même travaillé sur une étude de faisabilité du IEPA avec l'architecte de la parcelle voisine.

LE PRÉSIDENT passe au vote :

Délibération relative à la donation des parcelles 1884, 1885 et 1784 sises rue de Frémis d'un montant de CHF 5'091'358,75 à la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement

Vu l'exposé des motifs,

vu le rapport de la commission Finances-Logement-Naturalisation, du 27 février 2019,

vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application,

sur proposition du Maire,

le conseil municipal,

DECIDE,

Par 11 oui, soit à l'unanimité,

1. D'autoriser le Maire à céder gratuitement les parcelles 1884, 1885 et 1784 de la commune de Puplinge, sises rue de Frémis, totalisant 4'813 m², à la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement, d'une valeur comptable au 31.12.2018 de CHF 5'091'358.75.
2. De comptabiliser la valeur comptable du bien cédé de CHF 5'091'358.75 (perte) en charge dans le compte de résultats
3. De charger le Maire de procéder à la signature des actes nécessaires.

8. Proposition individuelles et questions

- Fête de l'Artisanat

M. HUNZIKER informe que l'Artisanat aura lieu les 24 et 25 août 2019 et peut compter sur une équipe de 15 personnes. Pour l'instant 40 artisans sont déjà confirmés et il y aura 2 stands surprise : un stand CEVA, sur demande du canton, et un stand des établissements pénitentiaires, notamment La Brenaz, qui a des ateliers. Le site internet a été mis à jour avec un nouveau logo. Le programme doit encore être complété, il faut encore trouver des artisans, des annonceurs et des animations. Des informations complémentaires seront données au fur et à mesure.

M. HUNZIKER indique qu'il doit encore demander à la Mairie la possibilité d'utiliser

l'espace public, mais également différentes salles communales. En ce qui concerne le verger, il a reçu aujourd'hui une fin de non-recevoir en raison de la présence de moutons durant cette période sur la parcelle. Il souhaiterait que le dossier soit réétudié, quitte à morceler le terrain.

M. LE MAIRE répond que la Mairie mettra volontiers à disposition le domaine public pour autant que 4 m² soient mis à disposition pour un stand Léman Express qui donnera des informations utiles aux habitants.

- Séance de l'association Communes – École

M. HUNZIKER rappelle que cette association regroupe les 12 communes Arve-Lac (hors Trois-Chênes). Il revient d'une assemblée générale qui visait la modification des statuts. Il est en effet apparu que l'association n'était pas reconnue d'utilité publique et ne pouvait donc pas bénéficier d'exonération fiscale ; il a donc fallu modifier les statuts pour obtenir cet avantage. L'exonération fiscale de l'association n'est cependant que partielle pour l'instant. Ce problème est lié au fait que – bien que l'association ait des buts éducatifs et culturels – un certain nombre de cours sont soumis à la TVA. Apparemment, un cours de yoga n'est pas considéré comme un cours de formation et est donc taxé, alors que le cours de badminton est considéré comme un cours de formation et n'est donc pas soumis à la TVA.

De même pour la culture : les cours d'aquarelle ou de connaissances culturelle sont soumis à la TVA. Or, il s'avère que si l'association offre des cours soumis à la TVA et que ses revenus dépassant les CHF 100'000.-, elle y est soumise. Un juriste spécialisé en la matière est en train d'examiner la situation.

M. HUNZIKER informe en outre que la nouvelle brochure sera au format A4 et non plus A5. De nombreux cours sont proposés par l'association, la nouvelle brochure est en préparation pour l'automne prochain.

- Totem

M. HUNZIKER rappelle que le manque de visibilité des commerçants de la rue de Frémis avait été évoqué lors de leur installation au printemps 2017. Ils sont situés sous les immeubles, devant lesquels il y a de plus un parking et des arbres. L'installation d'un totem mentionnant les différents commerces avait donc été demandée. Il souhaite savoir où en est le dossier.

M. LE MAIRE rappelle qu'un montant avait été voté dans le cadre du budget 2018 pour les totems. Ils ont été commandés et sont actuellement en préparation. Il est prévu d'en installer un à la rue de Frémis, qui indiquera la direction des commerces situés au rez-de-chaussée des immeubles appartement à la Fondation. D'autres totems seront installés, qui indiqueront la direction de l'ensemble des commerces de la commune, mais également du stade, de l'école, des bâtiments publics et de la

Poste. Il y en aura un vers l'église, au passage piéton devant l'école, vers la Poste et sur la rue de Graman. Il s'agit de totems métalliques, ressemblant à ceux qui sont situés à l'entrée des zones 30, avec une série de plaques d'environ 10 à 15 cm de hauteur. En cas de changement de commerce, cela permet de remplacer juste une plaque et non l'entier du totem. Les informations comprennent la direction et les distances.

- Carnet rose

M. ZWAHLEN annonce l'arrivée d'un nouveau membre de sa famille et donc d'un nouvel habitant de Pimplinge pour le mois de septembre. Sa compagne et lui-même offrent l'apéritif de clôture du conseil pour fêter la nouvelle.

L'assemblée applaudit cette annonce.

- Transvoirie

M. PERIZZOLO pose une question concernant Transvoirie et la levée des déchets. Suite aux interventions de la Mairie, l'entreprise ne relève plus le verre à 5h45 du matin, mais continue à relever tout le reste au même horaire.

M. PERIZZOLO en a discuté avec un employé de Transvoirie, qui dit avoir des plannings ne lui laissant pas le choix des horaires. Il a également appelé Transvoirie, qui a nié demander à ses employés de commencer aussi tôt. Il souhaite savoir à quelle réglementation l'entreprise est soumise, qui serait par exemple liée aux poids lourds, ou si des horaires figurent dans le contrat.

M. LE MAIRE répond que le contrat de levée des bennes est récent et mentionne des horaires. La loi sur le bruit définit clairement qu'avant 7h du matin il est interdit de faire du bruit qui pourrait être évité. Sauf erreur, la Mairie a adressé une lettre recommandée à Transvoirie il y a une semaine ou dix jours, pour leur rappeler qu'ils ne doivent pas commencer avant 7h du matin. Si cela n'est pas respecté, il faut en informer la Mairie.

LE PRÉSIDENT est satisfait de constater qu'ils ne passent pas non plus le vendredi à midi lorsque les terrasses des restaurants sont en activité.

M. PERIZZOLO indique que l'entreprise ne se rend pas compte que toutes les chambres donnent du côté des bennes de tri métalliques et que celles-ci font énormément de bruit.

- Calendrier de la voirie

M. HUNZIKER aimerait féliciter la Mairie pour le calendrier de la voirie, qui est toujours excellent. Il souhaiterait que la prochaine version mentionne le fait que la

déchetterie est le 4^{ème} poste au budget de la commune, que la tonne de déchets ménagers coûte CHF 100.- alors que la tonne de verre est à CHF 20.- tout comme le papier. Il faut sensibiliser les gens par le porte-monnaie.

Mme BENNICI indique que c'est prévu pour l'année prochaine.

M. LE MAIRE propose de mettre également l'information dans Puplinfos.

- Encombrants

M. PERIZZOLO demande si les points de dépôt des encombrants sont bien définis ou s'il est possible de les déposer en bas de tous les immeubles.

M. LE MAIRE répond que les encombrants ne doivent en principe pas être déposés devant tous les immeubles, mais à des endroits validés avec le concessionnaire voirie. La commune a déjà constaté que cela se passait de plus en plus tôt et souvent n'importe comment. Une réflexion est en cours avec les communes avoisinantes pour la gestion à long terme des encombrants. La récupération des encombrants le samedi à la déchetterie fonctionne très bien et représente environ 40% du volume total pour ce type de déchets. Cela a pour avantage d'éviter qu'ils traînent n'importe où.

M. LE MAIRE remarque qu'il n'y a pas non plus d'espace de récupération au niveau d'Arve-Lac, et toute une série de déchets ne sont pas récupérés à moins d'aller à la Praille, voire vers Bernex, pour les déposer. De plus, le nombre de points de collecte des déchets enterrés va être multiplié. Un accord a été conclu avec la propriétaire du parking anciennement BT, qui est d'accord de vendre une portion de terrain en lien avec le projet d'aménagement de la rue de Graman. Cela permettra d'avoir un abribus et un point de collecte des déchets à l'arrière. Ce sujet reviendra en commission et au Conseil municipal.

M. PERIZZOLO constate que les Puplingeois sont assez disciplinés et déposent en général assez bien, mais comme il y a du monde qui vient ensuite en récupérer une partie, le reste a tendance à s'éparpiller. Peut-être que ce serait moins le cas en délimitant mieux les points de dépôt.

M. LE MAIRE confirme qu'une réflexion est également en cours à ce sujet.

- Sécurité villageoise

Suite au dernier « gros retrait » à la Raiffeisen de Puplinge, M. HUNZIKER demande ce qu'il en est de la vidéosurveillance.

M. LE MAIRE répond que la vidéosurveillance a été discutée en commission pour la déchetterie, mais pas pour le village. Pedro s'est équipé, mais il a des soucis avec les vitrines à l'arrière ; il est donc en discussion avec les propriétaires de l'immeuble. La

Raiffeisen a beau avoir mis des caméras partout cela ne l'a pas empêchée d'avoir un gros retrait et la moitié du village bien réveillé à 3h20 du matin. M. LE MAIRE informe que la Raiffeisen envisage d'enlever le bancomat extérieur, mais réaménageraient la zone intérieure pour pouvoir l'y installer. Il est important de maintenir un bancomat dans le village, tant pour les habitants que pour les commerçants, de manière à ce que ces derniers puissent vider leur fond de caisse. La vidéosurveillance implique un investissement et des contraintes, mais le dossier pourrait éventuellement être réétudié par la commission feux-voirie.

M. ZWAHLEN rappelle que la vidéosurveillance a un effet plutôt dissuasif que répressif. Cela coûte également très cher au niveau du visionnage et la gestion est compliquée au niveau de la protection des données.

La séance est levée à 21h55.

Le Président
Didier NICOLE

Le Vice-Président
Thomas HUNZIKER

Le Secrétaire
Patrick ARTER